

DELIBERATION du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 9 juin 2022

Délibération n° 2022 – 09/06/2022 – 3

Offre de formation 2022-2023

Formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) :

*Modification des objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle
des études de santé pour la période 2023-2027*

*Modification des capacités d'accueil des formations en 2^{ème} et 3^{ème} années du 1^{er} cycle
des études de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération n°2022-16/05/2022-13 du conseil d'administration du 16 mai 2022 approuvant la demande d'accréditation d'une formation en sciences odontologiques et les effectifs étudiants
- VU la délibération n°2022-16/05/2022-14 du conseil d'administration du 16 mai 2022 approuvant pour les formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) les modifications des objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle des études de santé pour la période 2023-2027 et les modifications des capacités d'accueil des formations en 2^{ème} et 3^{ème} années du 1^{er} cycle des études de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 15 Membres représentés : 6 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les modifications des délibérations n°13 et n°14 du 16 mai 2022 susvisées quant aux objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle de santé pour la période 2023-2027 dans le cas d'une accréditation et leurs incidences sur les capacités d'accueil en 2^{ème} année du 1^{er} cycle de santé pour l'année 2022-2023 et en 3^{ème} année du 1^{er} cycle de santé pour l'année 2023-2024 ainsi que les effectifs des années suivantes dans le cas d'une accréditation de la formation en sciences odontologiques.**

Ces modifications sont les suivantes :

Année 2021-2022 : 30 étudiants issus de nos filières et accueillis à Nancy.

Année 2022-2023 : 30 étudiants accueillis dans la nouvelle formation à Dijon et 15 étudiants accueillis à Nancy c'est à dire un total de 45 places.

Année 2023-2024 : 36 étudiants accueillis dans la nouvelle formation à Dijon et 9 à Nancy, c'est à dire un total de 45 places.

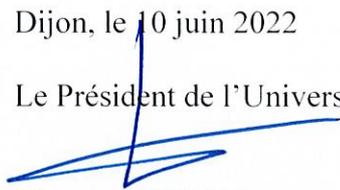
Année 2024-2025 : 42 étudiants accueillis dans la nouvelle formation à Dijon et 3 à Nancy, c'est à dire un total de 45 places.

Année 2025-2026 : 50 étudiants accueillis dans la nouvelle formation à Dijon.

Le total est ainsi de 215 étudiants formés sur 5 ans.

Dijon, le 10 juin 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement